



## **Département EFFETS SPÉCIAUX d'IATSE 514**

### **Les fonctions que nous couvrons sont :**

- **Superviseur d'effets spéciaux** (*Special effects supervisor*) A, B, C, D, E, F, G, (voir catégories)
- **Chef d'effets spéciaux** (*Key special effects technician*) (voir catégories)
- **Technicien sénior d'effets spéciaux** (*Senior special effects technician*)
- **Coordonnateur aux effets spéciaux** (*Special effects coordinator*)
- **Technicien d'effets spéciaux** (*Special effects technician*)
- **Assistant-technicien d'effets spéciaux** (*Assistant special effects technician*)
- **Chef Gréeur d'effets spéciaux** (*Key Special effects Rigger*)
- **Gréeur d'effets spéciaux** (*Special effects Rigger*)

### **Critères de base, de classification et de reclassification pour toutes les fonctions du département :**

- 1 Tout candidat devra soumettre un C.V. correspondant aux prés requis mentionnés ci-dessous.
- 2 Indiquer seulement les projets pour lesquels vous détenez un crédit.
- 3 Votre C.V. peut inclure des films, des séries télé, des publicités des vidéo-clips ou toute autre forme de productions.
- 4 Certifications et formations obligatoires :
  - Secourisme général avec RCR, niveau C
  - SIMDUT 2015
  - Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail
  - Prévention et gestion du harcèlement : civilité et respect en milieu de travail (QUÉBEC)
  - Protection contre les chutes - Niveau de base
  - Qualification sécuritaire des chariots élévateurs; Classes I, IV, V
  - Qualification sécuritaire des chariots élévateurs tout-terrain; Classe VII
  - Qualification sécuritaire des plateformes élévatrices et nacelles à bras articulé
  - Conduite sécuritaire de chariot élévateur (en version renouvellement)
  - Échafaudage d'accès primaire
- 5 Pour chacune des fonctions ci-haut mentionnées, une équivalence de travail documentée sera analysée et considérée, sous réserve d'approbation, par le comité d'adhésion. De plus, les habiletés pour lesquelles le postulant déposera une certification valide seront considérées. De même pour les habiletés techniques qui pourront être validées par un diplôme, un porte-folio ou toute autre preuve de compétences.

## **Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :**

**Superviseur d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 A accumulé plus de cinq (5) ans d'expérience comme Chef d'effets spéciaux.
- 2 Dépose trois lettres de recommandation : de producteurs, réalisateurs et superviseurs d'effets spéciaux avec qui il aura travaillé.
- 3 Possède toutes les certifications d'artificier disponibles (si applicable).
- 4 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.

**Chef d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 Est déjà technicien sénior d'effets spéciaux.
- 2 A démontré sa maîtrise incontestable d'une ou plusieurs catégories d'effets spéciaux.
- 3 Dépose deux lettres de recommandation : une d'un superviseur d'effets spéciaux, une d'un chef d'effets spéciaux.
- 4 Possède la certification d'artificier requis pour ce niveau (si applicable).
- 5 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.

**Technicien sénior d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 A accumulé cinq-cents (500) jours documentés comme technicien d'effets spéciaux sur au moins vingt (20) films dans une période de dix (10) ans.
- 2 Dépose une lettre de recommandation d'un superviseur d'effets spéciaux en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre et d'une lettre de recommandation d'un chef d'effets spéciaux en règle de plus de cinq ans d'expérience à ce titre.
- 3 Possède la certification d'artificier requis pour ce niveau (si applicable).
- 4 A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.

**Coordonnateur aux effets spéciaux** est dit du membre qui :

1. A accumulé cinq-cents (500) jours de travail documentés comme coordonnateur.
2. A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.

**Technicien d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 A accumulé cinq-cents (500) jours documentés de travail aux effets spéciaux ou dans un poste pertinent, sur au moins dix (10) films dont un minimum de cinq productions IATSE ou l'équivalent.
- 2 Dépose trois lettres (3) lettres de recommandation de techniciens séniors qui ont plus de 5 ans d'expérience à titre de technicien sénior, et de deux (2) lettres de techniciens d'effets spéciaux en règle qui ont plus de cinq ans d'expérience.

**Assistant technicien d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 A accumulé cent-vingt (120) jours de travail documenté aux effets spéciaux ou dans un poste pertinent, sur au moins quatre (4) films.
- 2 Dépose un CV à jour.
- 3 Dépose une lettre de recommandation d'un chef d'effets spéciaux ou technicien sénior pour chacun des quatre (4) films mentionnés ci-haut.
- 4 Dépose les preuves de certifications qu'il détient déjà.

**Adopté le 5 août 2008 par réunion départementale**

**Adopté le 14 août 2008 par bureau syndical**

**Modifié le 17 février 2020**

**Pour les postes suivants, il reste à redéfinir, développer et présenter les critères de classification et de reclassification. Voici les critères présentement en vigueur :**

**Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :**

**Chef Gréeur d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 Fait état d'une expérience de travail, d'au moins cent vingt (120) jours de travail et sur plus d'une production.
- 2 A suivi les formations Protection contre les chutes - Niveau Sauvetage et Échafaudages (Rosette, tubes et raccords)

**Gréeur d'effets spéciaux** est dit du membre qui :

- 1 Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail.
- 2 A suivi les formations Protection contre les chutes - Niveau Sauvetage et Échafaudages (Rosette, tubes et raccords).

## **Habilités certifiées**

- 1 Installateur (Gréeur)
- 2 Soudeur
- 3 Électricien
- 4 Pyrotechnicien
- 5 Plongeur
- 6 Armurier

(Ces habiletés nécessitent une certification officielle.)

## **Habilités Techniques**

- 1 Fabrication
- 2 Électronique
- 3 Menuiserie
- 4 Mécanique
- 5 Plomberie – Propane
- 6 Hydraulique
- 7 Outilleur
- 8 Ingénierie
- 9 Modéliste - Mouleur

## **Habilités additionnelles**

Alpinisme  
Toute autre habileté pertinente documentée

## **Les catégories d'effets spéciaux sont :**

- A) Atmosphérique
- B) Pyrotechnique (système des 3 cartes fédérales)
- C) Gréeur humain / Installateur d'effets spéciaux
- D) Robotique, Animatronique, Motion Control
- E) Modéliste-Mouleur
- F) Mécanique / Hydraulique / Pneumatique